

Handicap et citoyenneté.

Problématique: les handicapés ont t-ils des droits particuliers ?

Définition

Handicap : déficience physique ou mentale, congénitale ou acquise.
(Robert illustré, 2012)



<https://velo.ooreka.fr>

En général :

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées pose le principe d'un nouveau droit pour la personne handicapée : le « droit à compensation » des conséquences de son handicap, quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie. Elle réaffirme également le principe de la participation des personnes handicapées à la vie de la cité par l'obligation d'accessibilité des lieux accueillant du public.

Travail :

Cette même loi vise à améliorer l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés en renforçant les sanctions contre les entreprises de plus de 20 salariés qui emploient moins de 6 % de travailleurs handicapés.

Education :

Le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental.

Cadre de vie :

La loi Handicap (11 février 2005) améliore aussi les ressources des bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

Elle réaffirme et renforce les aides existantes, afin de mieux répondre aux besoins des personnes handicapées et de réduire les obstacles rencontrés dans leur vie quotidienne et leur participation à la vie sociale. Dans ce cadre, l'accès à un établissement ou un service médico-social constitue également un moyen de compensation du handicap.

Notre réponse : Les handicapés ont des droits pour leur faciliter la vie comme des places handicapées, des caisses prioritaires. En milieu scolaire, des prises en charge des enfants handicapés sont prévues pour qu'ils puissent avoir une scolarité au maximum semblable aux autres.

Ainsi des AVL (assistants vie scolaire) sont mis en place pour les aider dans leurs difficultés.

Il y a des articles du code du travail pour les handicapés qui garantissent l'égalité avec les autres salariés, soit au niveau des salaires, soit dans des conditions de travail.

Source: <http://www.handicap-international.fr/>

<http://www.pleinevie.fr>



<http://fr.wikipedia.org>



<http://www.e-sante.fr>

Une vidéo pour comprendre : <http://education.francetv.fr/matiere/actualite/ce1/video/comment-les-enfants-handicapes-sont-ils-accompagnes-dans-leur-scolarite>